



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi de programmation pour la recherche : une aggravation des politiques qui ont conduit à la crise actuelle

Les 23 et 24 mars 2000, l'ensemble des États membres de l'UE se réunit et élabore la « stratégie de Lisbonne ». Il est alors prévu de porter, en 10 ans, à 3% du PIB les dépenses de recherche en Europe. En France, cet objectif n'a jamais été atteint. En 2020, la LPR reporte une nouvelle fois celui-ci au-delà de 2030 : l'annonce budgétaire de 5 milliards d'euros sur 10 ans faite par le ministère ne permettra même pas d'atteindre les 1 % du PIB pour la recherche publique.

Alors que les défis humains, sanitaires, climatiques, environnementaux, appellent des efforts de recherche sans précédent, alors qu'il faut une véritable ambition pour la recherche tant publique que privée, la LPR pérennise les bricolages mille fois remâchés qui ont conduit la recherche française dans l'impasse : financement de la recherche par appel à projet, multiplication des contrats précaires, maintien du crédit impôt recherche, etc.

Loin de réarmer notre recherche et d'apporter les solutions novatrices aux problèmes endémiques qu'elle connaît, la LPR prolonge, poursuit, aggrave les politiques qui ont abouti à la situation de crise actuelle.

L'immense majorité des acteurs du monde de la recherche sont vent debout contre cette loi. Chercheurs, doctorants, enseignants-chercheurs, organisations syndicales, sociétés savantes, instances scientifiques (CoNRS, CNU), collectifs et groupes divers, tous disent que la LPR est au mieux une occasion ratée, au pire l'occasion perdue de trop. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a refusé de valider dans son immense majorité le projet de LPR, considérant qu'« on ne soigne pas un système avec les outils qui l'ont rendu malade ».

Au lieu d'écouter le monde de la recherche, le gouvernement et sa majorité ont décidé d'ajouter un volet répressif et régressif à la LPR. Un volet répressif en rendant de fait passible de 3 ans d'emprisonnement et jusqu'à 42 000 euros d'amende toutes mobilisations futures au sein de l'université. Un volet régressif en ouvrant la porte au pire clientélisme, avec la suppression de la qualification par le Conseil national des universités (CNU) des candidats aux emplois de maître de conférences ou de professeur dans les universités.

La LPR est devenu un instrument pour recruter, demain, les candidats les plus dociles, les plus soumis au mandarinat et aux intérêts locaux. Elle est devenue un instrument pour, demain, réprimer toutes contestations, étouffer toutes pensées divergentes.

À l'opposé de cette vision répressive, régressive et défaitiste, la CGT appelle à la construction d'une recherche et d'un enseignement supérieur libres, ouverts, démocratiques et ayant enfin les moyens de remplir leurs missions.

Montreuil, le 17 novembre 2020